



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

RAPPORT DE CONSTAT D'ECHEC FMI

Ce rapport de constat d'échec FMI est à envoyer par courriel **dans les 48 heures après la rencontre, accompagné de la feuille de match papier** par le CLUB RECEVANT au District de la Gironde à COMPETITIONS@GIRONDE.FFF.FR avec copie au club adverse.

EN CAS DE NON RESPECT, AMENDE FORFAITAIRE DE 47,50 €

Nom de l'Arbitre	Club Recevant	Club Visiteur	Match – Date	Compétitions
.....
.....

Étapes réalisées avant incident

	Date de la dernière synchronisation	Ouverture de l'application	Composition validée	Signature avant match	Signature après match
Club Recevant / /2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Club Visiteur / /2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			

Les raisons de la non utilisation de la FMI

Exposez les raisons qui n'ont pas permis la finalisation de la FMI

.....
.....
.....

Remarques de l'arbitre :

.....
.....
.....

Remarques du club Visiteur :

.....
.....
.....

Club Recevant

Nom et Prénom

Signature

L'Arbitre

Nom et Prénom

Signature

Club Visiteur

Nom et Prénom

Signature